



DÉPARTEMENT
DU VAR
■
ARRONDISSEMENT
DE TOULON
■
DÉMOCRATIE
LOCALE
■

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST
Ouest, Sud et Nord

Commission Cadre de vie

Réunion du mercredi 31 mars 2010



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal :

**Christian BIANCHI, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,
Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des
infrastructures,
Florence CYRULNIK, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au
Patrimoine,
Philippe MIGNONI, Adjoint au Maire
Malika RIEMER, Conseillère municipale déléguée aux relations avec les
associations de commerçants.**

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Nord :

**Yves BROYER, Bernadette COMOLET, Pierre COLETTI, Élio DURANTE, Denis
GERNER, René MALAVAUD, Pierre MANARANCHE, Hanifa MARTIN-DALIBEY,
Pierre NOVELLI, Geneviève VIGNOLO, Monique VINAS.**

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Ouest :

**Colette BILARDU, Francis BILARDU, André CAGNON, Gisèle CAGNON, Fernand
GASSAUX, Nicole HARANT, Nicole LANATA, Mireille PORTANIER, Francis
POURCHIER.**

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Centre-Est :

**Daniel BALIZET, André BARBERO, Gilbert BRESSAN, Christophe CHARLIER,
Michel JAMBOU, Joëlle JÉGOU, Ninthe MENDY, Yamina OUNGHAR, Odile
PAVILLON, Georges VALOR, Alain VIUDES.**

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Sud :

**Renée BETTAREL, André FOURNIER, Georges HERMON, Philippe JOVIGNOT,
Yves MALASPINI, François MORIN, Laurence PERRIN-BOSSU, Chrystèle
PEURON, Jean-michel POITREAU, Hélène RIGAL, Marcel ROBERT, Daniel
SORIANO, Zorha SORIANO.**

Étaient excusés.-

Christiane JAMBOU, Conseillère Municipale déléguée au Tourisme, Pauline COOPER, Mireille HOOG, Raaja SADAOUI.

Participaient également à cette réunion.-

Pour la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée :

Guy SIGNALS, Chef de projet,
Patrick JAUBERT, chargé de mission.

Pour la Ville de La Seyne sur Mer :

Catherine LAMARE, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
Yves PETIT, ingénieur en chef, chef de projet PRU,
Luc PALANGIE, directeur territorial, service vie des quartiers – démocratie locale,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service vie des quartiers – démocratie locale, assure le secrétariat de la réunion.

Était également associé.-

KIVIDJIAN, architecte conseil.



Christian BIANCHI, adjoint au Maire, chargé des quartiers Nord, ouvre la séance de travail.

Il remercie :

- les participants d'avoir répondu nombreux à l'invitation de **Marc VUILLEMOT**, Maire de la Seyne sur Mer, Vice Président de la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), Conseil Régional P.A.C.A.,
- ainsi que les fonctionnaires territoriaux présents de notre ville et de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée qui apportent leur concours à la réussite de cette soirée d'études,
- le principal du collège Henri WALLON qui a bien voulu mettre à la disposition de la ville l'auditorium de son établissement scolaire.

Il rappelle que cette initiative répond à la demande formulée par les membres du Conseil des Quartiers Nord sur les conséquences en termes d'aménagement du territoire et de développement de l'activité économique du Pôle de Compétitivité Mer.

Cette réunion doit permettre de répondre aux interrogations des habitants des quartiers nord et de notre ville. Le développement d'activités autour de la rade

(Toulon, Ollioules, La Seyne sur Mer et St Mandrier) transformera le territoire et le cadre de vie des Seynois. Les enjeux de ce pôle sont majeurs pour le développement économique de notre région.

Il replace le contexte dans lequel le conseil des quartiers Nord se situait. Ainsi, lors de notre dernière réunion de sa commission cadre de vie, loin de ses enjeux économiques, les conseillers de quartiers s'interrogeaient sur les difficultés de circulation résultant des nombreux programmes immobiliers réalisés ou en cours.

Certes des propositions intéressantes étaient formulées mais, cette réflexion ne pouvait se développer qu'en prenant en considération les différents aspects de ce pôle de compétitivité, pôle méconnu des habitants.

Les projets d'aménagement autour de la Gare de notre ville, d'accès au port de commerce, de l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves vont modifier de manière sensible la physionomie de nos quartiers. Ils concernent bien entendu l'ensemble des citoyens seynois, mais plus particulièrement les habitants des quartiers Nord et Centre Est puisque des transformations importantes sont projetées dans ces secteurs.

La réalisation de ces projets modifiera l'image actuelle de ces secteurs. Il était nécessaire d'approfondir l'information des citoyens sur le devenir de leurs quartiers, de leur ville, de recueillir leur avis. C'est l'objet de cette rencontre.

En organisant cette manifestation, notre équipe municipale démontre qu'elle est à l'écoute des habitants et de leurs préoccupations et que la démocratie locale prend tous son sens.

Christian BIANCHI, espère que cette réunion apportera aux membres du conseil des quartiers Nord les compléments d'information qu'ils attendent pour poursuivre leur réflexion.

Il ne lui a pas échappé que les projets d'aménagement de l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves concernent également le conseil de quartiers Centre Est animé par Martial LEROY. Il lui apparaît naturel lorsque notre commission aura formulé ses propositions de les communiquer à celle du Centre Est.

Il passe ensuite la parole à **Martial LEROY, adjoint au Maire, chargé des quartiers Centre Est.**

Martial LEROY remercie **Christian BIANCHI** d'avoir organisé cette rencontre. Cette initiative lui permet, en sa qualité d'animateur du conseil de quartiers Nord, de suivre ce projet d'aménagement qui inclut le territoire des quartiers Centre Est. Notre conseil de quartiers est partie prenante des propositions qui seront formulées.

Il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de **Michel REYNIER, adjoint au Maire, chargé du développement de la démocratie locale**, qui, en raison d'un événement tragique survenu au sein de sa famille, ne pourra être présent à cette réunion. Il ajoute qu'il lui transmettra toutes les manifestations de soutien

exprimées par les conseillers de quartiers et personnes présents ce soir.

Il indique que Monsieur Le Maire retenu en ce moment par des obligations venues s'ajouter à son agenda devrait rejoindre l'assemblée en fin de présentation du projet du Technopôle de la Mer.

Avant de demander aux techniciens de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée de présenter en détail le projet du Technopôle de la Mer, il cède la parole à **Claude ASTORE, Adjoint au Maire, en charge du suivi de ce dossier** pour la commune de La Seyne Sur Mer.

Claude ASTORE fait observer que le projet du Technopole de la Mer se décline en plusieurs opérations autour d'espaces multifonctionnels situés à Ollioules (espace d'Ollioules / quartier de la Cagnarde) et à La Seyne sur Mer (espaces Noral et Brégaillon) intégrant un quartier d'affaires à proximité immédiate d'un pôle d'échanges multimodal ; espaces multifonctionnels traversés par une voie favorisant les déplacements dénommée « la Méridienne de la Mer ».

Il demande à **Patrick JAUBERT, fonctionnaire territorial**, qui accompagne en sa qualité d'urbaniste l'ensemble des travaux de ce dossier au sein de la communauté d'agglomération TPM, d'apporter par sa connaissance professionnelle et sa maîtrise des projets l'éclairage nécessaire sur l'ensemble des opérations en les situant dans le cadre du « Grand Projet de Rade ».

Patrick JAUBERT remercie la municipalité de La Seyne sur Mer d'accueillir les fonctionnaires de TPM qui sont chargés de présenter le « Grand Projet de Rade » de l'agglomération Toulonnaise.

Il rappelle, tout d'abord, que l'équipe de TPM anime l'ensemble de la démarche et suit l'ensemble des opérations. Ce grand projet de rade constitue un vaste programme qui concerne les douze communes qui composent l'agglomération.

C'est un projet global d'aménagement du territoire qui couvre les aspects de développement économique et de renouvellement urbain. Le syndicat mixte SCoT Provence méditerranée a approuvé en octobre 2009 les orientations figurant dans ce projet¹. Ce document d'urbanisme s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme des différentes communes de l'agglomération.

L'objectif principal de ce projet consiste à « *Faire de Toulon le centre de compétitivité mer sur la façade méditerranéenne* ».

¹ - le schéma de cohérence territoriale ou SCoT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles L.122-1 et suivants.

Le SCoT Provence Méditerranée est le document d'urbanisme de l'aire toulonnaise qui, en rendant cohérentes les politiques publiques qui traitent de l'habitat, des déplacements, de l'environnement ou encore du développement économique, trace l'avenir des 31 communes qui constituent son territoire. Ce territoire s'étend de Saint Cyr au Lavandou Il exprime les grandes volontés politiques de préservation et de développement du territoire pour les 20 prochaines années. Ce projet comprend :

- - un diagnostic du territoire : plus qu'un état des lieux, il détermine les forces et les faiblesses du territoire
- - un état initial de l'environnement dans toutes ses composantes actuelles
- - un projet pour le territoire dit Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)
- - un Document d'Orientations Générales (les orientations concrètes qui permettent de réaliser le projet).

Pôle Mer PACA.-²

Deux sites, la région Bretagne et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont obtenu leur labellisation en tant que pôles de compétitivité à vocation mondiale pour leurs deux sites maritimes d'exception.

À l'initiative de DCNS et d'un noyau dur d'entrepreneurs et de laboratoires fédérés autour d'elle (Thalès, ECA, CNIM, Ifremer, Principia et l'Université du Sud Toulon Var) le dossier de candidature, déjà étroitement coordonné avec celui de la Bretagne, déposé début 2005 en réponse à l'appel à projet de la DATAR, a conduit le 12 juillet 2005 à sa labellisation comme pôle de compétitivité à vocation mondiale.

250 PME, grands groupes industriels, laboratoires de recherches, universités et grandes écoles participent aux groupes de travail du pôle Mer pour y rechercher de futurs partenariats nécessaires au développement des technologies, produits et services innovants pour les activités maritimes.

La Marine Nationale, qui a œuvré dès l'origine pour l'émergence des pôles de compétitivité Mer, reste étroitement associée à ce développement et soutient les actions. Il cite ici l'action et le rôle de l'amiral Bruno DELAGE;

Le pôle Mer PACA a choisi de mener son action sur les axes du développement durable et de la sécurité déclinés en cinq thèmes :

- Sécurité et sûreté maritimes
- Naval et nautisme
- Ressources énergétiques marines
- Ressources biologiques marines
- Environnement et aménagement du littoral

Il développe, ensuite, de manière exhaustive l'ensemble des missions et enjeux du Pôle Mer, ses territoires d'intervention et son histoire.

Après avoir commenté ces aspects, Patrick **JAUBERT** s'étend longuement sur la présentation de la gouvernance opérationnelle de ce pôle d'excellence. Il met ainsi l'accent sur les différents outils créés pour coordonner les actions et mettre en œuvre les décisions :

- le Comité de Pilotage et de Coordination Interrégional des Pôles Mer,
- le Comité d'Orientation Stratégique du Pôle Mer PACA,
- le Comité de Pilotage du Pole Mer PACA,
- le Bureau du Pôle Mer PACA ,
- l'Equipe d'Inginièrie et d'Animation,
- le Conseil Scientifique,
- le Comité de financeurs.

Il mettra notamment en exergue le rôle et l'action de Bernard SANS, co-président

2 Vous pouvez utilement interroger sur internet le site consacré à cette question « pôle mer PACA »

CPCI, Président du PMP, directeur DCNS Services Toulon ainsi que Patrick BARAONA, directeur et des chefs de projets Evelyne SPINA, Christophe AVELLAH, Michel OLLIER, Robert GANDOLFO et Eve RAYMON GARY et ce, dans le cadre respectif de leur champ d'intervention.

Il évoque également les principaux financeurs, au niveau régional, national voire européen, des relations de partenariat soutenues : échanges réguliers, présentations de projets et de leurs porteurs, reportings financiers :

- Agence Nationale de la Recherche ([ANR](#))
- Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée ([TPM](#))
- Communauté du Pays d'Aix ([CPA](#))
- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ([MPM](#))
- Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur ([NCA](#))

Grand Projet Rade, les enjeux de demain.-³⁴

Patrick JAUBERT poursuit son intervention en rappelant quelques éléments économiques qui entourent le grand projet de rade et les enjeux futurs. Il réussit dans son exposé à démontrer l'articulation existante entre le Pôle Mer et le Grand Projet de Rade

Ainsi, il expose le contenu global de ce Grand Projet Rade. Ce projet liste un ensemble d'opérations qui ne concerne pas seulement la communauté d'agglomération mais tous les acteurs de la rade. Son ambition est de mutualiser les moyens et les compétences de chacun, en tenant compte de la diversité des partenaires et des différents maîtres d'ouvrage.

Un grand projet articulé autour de dix opérations majeures. Ces opérations structurantes à vocation économique de **compétitivité mondiale**, urbaine ou environnementale coordonnées et mises en œuvre à l'échelle **métropolitaine**, ont pour ambition de faire reconnaître la rade comme site d'intérêt **euro méditerranéen**.

En s'appuyant sur les documents diffusés à l'écran, Patrick JAUBERT présente en détail les dix opérations majeures du Grand Projet de Rade. Pour plus de facilité et de compréhension, pour ne pas dénaturer la présentation, les informations ci-dessous constituent un condensé de l'intervention ; document transmis par l'intéressé .

L'ambition majeure de ce projet est de faire jouer à la rade de Toulon son rôle d'espace levier pour le rayonnement de la métropole toulonnaise :

- *levier du développement économique et de la compétitivité,*
- *levier du renouveau urbain,*
- *espace aux fortes exigences environnementales.*

Les cinq opérations « levier »

3 Vous pouvez utilement interroger le site « Technopôle de la mer »

4 Se reporter à l'annexe 1 de ce document

- Le Technopôle de la mer à l'Ouest de l'agglomération est la réponse concrète de la communauté d'agglomération au Pôle Mer PACA à vocation mondiale pour l'implantation ou le développement des entreprises de hautes technologies au bord de la Méditerranée. Ce Technopôle de la mer comprendra notamment une base terrestre à la Cagnarde à Ollioules « Espace d'Ollioules » et une base marine à Brégaillon à la Seyne sur Mer « Espace Brégaillon »

- Les Equipements portuaires et les interfaces villes / ports par Syndicat mixte des ports du Levant qui a lancé en 2008 une étude stratégique pour le port de Toulon avec deux objectifs :

- obtenir une vision prospective à l'horizon 2030 des évolutions des différentes activités (base navale, port de commerce, plaisance et nautisme, aquaculture et conchyliculture, transports maritimes, industries navales, enseignement et recherche) et déterminer leur localisation dans la rade (réorganisation et aménagement de l'ensemble de la rade),
- construire de nouvelles relations entre l'autorité portuaire, les concessionnaires et les usagers du port.

La première phase de l'étude a été achevée. Le choix du scénario Métropolitain a été retenu. Un schéma directeur de développement de la Rade de Toulon est en cours d'élaboration. Il sera alors possible d'entrer dans la phase opérationnelle, dans le cadre d'une tranche conditionnelle qui détaillera des plans stratégiques par secteur. Il est vraisemblable que le secteur clé qui sera la point de départ du réaménagement de la rade se situe à Brégaillon, zone à fort enjeu portuaire et technopolitain .

- Le Parc d'activités marines à Saint-Mandrier est consacré aux systèmes complexes et technologies marines et sous-marines, et la réparation de grande plaisance. L'aménagement de la façade maritime (mise en conformité des hangars et ateliers, création d'un ponton flottant et brise clapot, création de deux fosses de halage, construction de 4800m² de locaux) sera terminé et le site opérationnel début 2010 ; dès 2009, des entreprises pourront s'installer dans les bureaux à l'arrière du site. A terme, le Parc pourra accueillir une vingtaine d'entreprises, soit plus de 400 emplois.

- Le Centre Métropolitain « Axe des gares » est le nom du projet de développement et d'aménagement d'un secteur de la ville centre autour de la gare de Toulon, à vocation métropolitaine : Activités tertiaires supérieures, services et équipement métropolitains, programmes résidentiels.....

- Le Contrat de baie, programme quinquennal d'actions environnementales (2002-2007) a été prolongé jusqu'en 2009. Il comprendra une phase II : 2010-2015, avec notamment des actions significatives de recherche et de protection des milieux.

Les cinq opérations en interface

- **Accessibilité de l'Agglomération avec un programme de Voirie « GPR »** d'est en ouest comprenant notamment la réalisation de la Méridienne de la mer qui est une voie reliant la base terrestre d'Ollioules à la base marine de Brégaillon en passant par les quartiers d'affaires de la gare de la Seyne et le quartier des boulevards.
- **La grande jetée .**
- **Le développement des liaisons maritimes.**
- **La réalisation du TCSP et le renouvellement urbain.**
- **Le réseau très haut débit**

Un grand projet, trois instances, des outils mutualisés

- ▶ Le comité de pilotage fixe les orientations et valide les choix stratégiques du Grand Projet Rade. Il se réunit trimestriellement.

Présidé par Hubert FALCO, le comité de pilotage se compose des maires et vice-présidents de la communauté d'agglomération, du conseil général du Var, du conseil régional PACA, du Syndicat mixte des ports du levant, les services de l'Etat, de la Préfecture maritime, du Pôle Mer PACA, du Conseil Économique Varois, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV), de la Chambre des métiers, de l'Université Sud Toulon Var, du Conseil de développement, de Toulon Var Technologies (TVT) et de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC).

- ▶ Le comité technique directeur prépare les choix, coordonne les opérations et veille à leur mise en œuvre. Il se réunit tous les mois.

Animé par l'équipe projet rade et l'AUdat, il se compose des directions générales du conseil régional PACA, du conseil général du Var, de TPM, des villes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Saint-Mandrier, et des représentants de SGAR, de la Préfecture, de la Préfecture maritime, de l'Université, de la DDE, du syndicat mixte des ports du Levant, du Pôle Mer, de Toulon Var Technologies, du directeur général de la CCIV, de la Chambre des métiers , de la direction régionale de la CDC.

- ▶ Les pilotages opérationnels (actions, réalisations) : il appartiendra à chaque maître d'ouvrage d'opération majeure de mettre en place son propre dispositif de pilotage.

- ▶ 4 outils de gestion mutualisés, complémentaires aux déploiements opérationnels ont été créés au niveau du foncier, des finances, de la communication et du développement durable.

La déclaration d'intention « Technopôle de la mer » est complétée par une déclaration commune « Grand Projet Rade, développement durable, grenelle de la mer »

Point étape n°2

A ce jour, les 10 opérations qui composent le Grand Projet Rade ont finalisé leur déploiement opérationnel.

Toutes les études stratégiques nécessaires pour la validation des actions et des calendriers opérationnels sont achevées ou sur le point de l'être :

- **Le Technopôle de la mer :** Le schéma d'urbanisme et de développement du pôle ouest a été présenté à tous les groupes de travail du Technopôle de la Mer et a été amendé pour prendre en compte les observations de nos partenaires. La révision simplifiée du POS d'Ollioules a été approuvée le 21 décembre 2009 pour intégrer le règlement de l'aménagement du Technopôle de la Mer « Espace d'Ollioules ».

Pour compléter le projet d'aménagement de la base terrestre d'Ollioules, une étude de composition urbaine a été lancée pour les quartiers d'affaires et des boulevards de la Seyne ainsi qu'une étude de programmation pour les bâtiments de la base marine du Technopôle qui doit comprendre un centre de recherche CNRS/INSU, des locaux mutualisés Pôle mer, et des locaux techniques complétant le centre de recherche d'Ifremer.

Cet ensemble de bâtiments s'implantera à proximité du centre de recherche sous marine d'Ifremer. Les permis de construire seront déposés fin 2010 pour chantier mi 2011/2012.

La préfiguration du Technopôle de la mer est initiée à l'espace Noral. Un programme d'animation partenarial (TPM, CCI, CMV , Université, Pôle mer, TVT, CR, CG, État) en direction des entreprises du pôle mer et des groupements de recherche débutera le 16 juillet et se poursuivra à la rentrée par des conférences et un programme d'accompagnement individuel des entreprises. (Informer, sensibiliser, positionner, soutenir et accompagner l'offre technopolitaine).

- **L'Équipement portuaire interfaces villes/ports :** L'Étude stratégique portuaire 1° phase « choix du scénario » est finalisée et doit faire l'objet, comme le Schéma d'urbanisme du pôle ouest, de l'établissement d'une feuille de route d'opérations et d'actions sur les sites à enjeux à 5, 10 et 15 ans.

- **Le Centre métropolitain Axe des gares** a finalisé la 1° phase de son schéma programme d'aménagement portant sur le diagnostic et les 1° orientations d'aménagement. Cette 1° phase a été validée en comité de pilotage du GPR, pour pouvoir ensuite établir avec la finalisation du programme, le protocole cadre partenarial qui permettra la mise en œuvre de toutes les conventions de l'Axe des gares. Une 2° phase s'engage pour l'approfondissement des orientations programmatiques par sites et des propositions de modes opératoires.

Au cours d'une réunion avec le service voirie de la ville de Toulon et le porteur projet de l'axe des gares, il a été décidé de lancer une étude de circulation qui analyse les scénarios alternatifs de plan de circulation en intégrant les scénarios de TCSP (ligne 1 et 2)...

- **L'Etude détaillé du réseau très haut débit** a été présentée en Bureau Communautaire du 20 avril 2009. Le transfert de la compétence Télécom, nécessaire au lancement du projet a été acté en Conseil communautaire du 16 mai 2009. La procédure de DSP est en cours.

Ce réseau est une nécessité pour la mise en œuvre de projets métropolitains de hautes valeurs ajoutées et pour garantir une bonne implantation spatiale des entreprises du Pôle de compétitivité mer. Ce réseau doit permettre de relier entre eux, les Administrations (Services de l'Etat, Collectivités, Hôpitaux), les zones d'activités, les centres de recherche et d'enseignement et les particuliers. Il est le lien indispensable entre le Technopôle de la mer, le centre métropolitain, les équipements portuaires et l'ensemble de l'agglomération. C'est une manière d'ouvrir la Rade vers toute l'agglomération en offrant aux entreprises et aux administrations du territoire, la possibilité d'accéder à des offres concurrentielles performantes (baisse des prix, augmentation de la qualité de service) en matière de télécommunications très haut débit (Accès Internet, liaisons inter sites, services à la carte ...). Comme peuvent l'être les réseaux de transports, la présence d'infrastructures de télécommunication très haut débit est aujourd'hui un des principaux critères d'implantation des entreprises sur un territoire.

- **Le Parc d'Activités Marines de St Mandrier** D'importants investissements sont à réaliser à la fois sur les bâtiments Nord et pour la construction de fosse et cale de halage mutualisées pour accueillir des entreprises d'entretiens et de réparations navales. Le développement de ce site « contraint » nécessite le lancement d'une étude préalable d'aménagement, notamment pour sa partie sud qui dispose d'un foncier encore non bâti..

- **Le Contrat de baie** doit passer en phase 2 avec des actions qui concernent directement le Grand Projet Rade et qui vont participer à la réussite de notre projet notamment des actions portant sur le traitement des boues de dragages, sur la lutte des pollutions chimiques de la rade, sur le traitement des eaux pluviales, sur la rénovation des réseaux d'eaux usées, et sur l'entretien des milieux naturels. Le comité de pilotage doit pouvoir se prononcer sur l'importance de ces actions et apporter un soutien collectif pour permettre leurs mises en œuvre dans les meilleures conditions financières. L'action SEDIMATERIAUX Médoc a été présélectionnée par le FUI en juin. Il s'agit d'implanter sur le port de Brégaillon une installation pilote de traitement et de recyclage des sédiments portuaires.

La campagne de carto-chimie des sédiments de la rade est finalisée.

L'action GIRAC vise à modéliser de manière fine la courantologie de la rade.

Toutes ces actions mobilisent des structures de recherche et des entreprises spécialisées.

- **La Grande jetée** dont les travaux de confortement estimés à 10 millions d'euros doivent pouvoir être programmés pour 2012/2013. Les financements du Ministère de la Défense sont prévus à hauteur de 25% et du FNADT à hauteur de 25% également. Ces travaux ne sont pas incompatibles avec une action de valorisation de la Grande jetée avec des fonds privés. On peut, dès à présent, intervenir sur le confortement et ensuite sur son aménagement.

Enfin, 3 opérations essentielles concernant les déplacements dont il nous faut dès maintenant hiérarchiser des choix d'actions et les calendriers de réalisation pour permettre le passage en phase opérationnelle du Technopôle de la mer et du centre métropolitain « Axe des gares ».

- **Le Transport en Commun en Site Propre,(TCSP)** dont le planning devra être adapté au Grand Projet Rade pour permettre une accessibilité minimum au Technopôle de la mer « Espace d'Ollioules » au plus tard fin 2012, et à la gare multimodale de la Seyne au plus tard fin 2013, ainsi qu'au Centre d'affaires métropolitain de Toulon. Il est prévu la première ouverture universitaire sur « L'Espace d'Ollioules » pour 1000 étudiants en septembre 2012 , voire 2013 au plus tard. Le franchissement à proximité de la SNCF gare de la Seyne est programmé pour 2013 avec la réalisation du Pôle d'échange multimodal dont les travaux débutent en 2009 et se dérouleront en 4 phases. Le TCSP est un des trois arguments essentiels de commercialisation du Technopôle de la mer espace d'Ollioules(Celui-ci

devrait à terme accueillir plus de 1000 étudiants/chercheurs et environ 8.000 personnes) Le second argument est le très haut débit et enfin le troisième, le regroupement dans un cadre aménagé exceptionnel de haute qualité environnementale, des entreprises de production et de recherche liées à la mer avec une Méridienne donnant accès à la base marine technopolitaine du port de Brégaillon.

Le projet TCSP prévoit la réalisation d'une 1^{ère} phase de TCSP de 9 km entre le pôle Universitaire de la Garde/la Valette et le pôle U de centre ville (après la mise en service du 2^{ème} tube).

Le choix du mode de transport doit être réalisé en cours de l'année 2010 (nécessité de procéder à une consultation d'achat du matériel roulant).

Pendant la période intermédiaire (avant réalisation de la 2^{ème} tranche du TCSP) des navettes rapides seront assurées entre le Technopole de la mer, la gare SNCF de La Seyne et le centre ville de Toulon.

- **Les Voiries d'Agglomération Pôle Ouest ,Centre et Est** devront, pour certaines, être recalibrées pour garantir un bon accès à notre Métropole et pour d'autres devront être créées comme la Méridienne de la mer (axe nord/sud) ou la voie nord de Berthe (axe est/ouest).

Une 1^{ère} phase de définition des scénarios à tester a été réalisée pour le secteur ouest.

Les études de modélisation sont achevées.

Les zones à enjeux à l'Ouest et à l'Est de l'agglomération nécessitent également une réflexion sur les schémas de desserte associés permettant une amélioration de l'accessibilité de la zone centre et une valorisation du projet de mise à 2x2 voies de l'A57.

Le traitement des accès Est-Ouest est absolument fondamental pour un meilleur fonctionnement de l'agglomération.

La maquette financière du GPR devra prioriser nos réalisations de voirie dans le temps et dans l'espace en prenant en compte l'ensemble des modes de déplacement et le planning des opérations d'aménagement.

Le nouvel échangeur autoroutier d'Ollioules/Sanary est programmé pour une ouverture en 2013.

- **Les Navettes Maritimes** devront assurer une meilleure accessibilité des sites à enjeu (Base marine de Brégaillon, Parc d'activités marines de St Mandrier, bois sacré) et offrir, pourquoi pas, aux entreprises et particuliers un service « Taxi maritime ».

2 navettes sont d'ores et déjà en cours de construction (chantier TMI) ... (longueur 21,35m, largeur 20,90m, propulsion 2x240 Cv) .

Il a été recherché une forme de carène limitant le train de vagues (nez de coque quasi vertical)...Ces 2 bateaux pourraient être transformés avec ajout d'une propulsion électrique (en parallèle pour les arrivées et départs de port).

A noter réflexions en cours pour l'accessibilité à l'aéroport de Hyères.

Christian BIANCHI, remercie Patrick JAUBERT pour sa brillante et complète intervention. Il souligne que Monsieur le Maire vient de faire savoir qu'il ne pourra pas se libérer pour assister à la fin de réunion. Il propose de poursuivre la séance de travail et donne la parole à **Claude ASTORE**.

Claude ASTORE intervient, notamment, sur les aspects ambitieux que porte ce projet. Il est par sa dimension territoriale et ses enjeux économiques complexes dans sa réflexion et compliqué dans sa mise en œuvre. De plus, il doit élargir sa réflexion aux différentes problématiques urbanistiques. Il convient donc de bien appréhender les enjeux

Il observe que le projet impacte des fonciers occupés. Ce grand projet de rade passe par une phase de mutations de l'espace. Il s'agit d'une phase incontournable qui suscite de l'inquiétude. L'objet de la réunion consiste à connaître vos observations et recueillir le sentiment profond que les conseillers des quartiers éprouvent sur ces mutations importantes de notre cité et notre agglomération.

Gilbert BRESSAN est surpris que l'aménagement de la gare SNCF proposé ne prenne pas en compte le projet lié à la future ligne à grande vitesse reliant les grandes métropoles.

Claude ASTORE répond que le sujet est d'actualité. Il appuie son argumentation en évoquant l'aspect économique et le développement imaginé. La perte de l'activité industrielle sur La Seyne sur Mer a laissé en friche un ensemble des installations ferroviaires nécessaire à cette activité. La création d'un nouveau quartier autour de la gare, le rôle important que jouera le transport ferroviaire dans la desserte des villes de l'agglomération, l'arrivée du TCSP constituent autant de facteurs de changement et de transformation de cet équipement qui est appelé à devenir un pôle multimodal.

La discussion s'installe sur différents aspects liés directement à la ligne à grande vitesse. Plusieurs pistes de réflexion sont explorées. L'ensemble des participants sont d'accord pour reconnaître qu'un fort potentiel de développement existe autour de la gare SNCF actuelle.

Alain VIUDES insiste plus particulièrement sur la nécessaire fusion qu'il convient de réaliser entre les opérations inscrites dans le grand projet de rade (dont l'aménagement de la gare de La Seyne sur Mer) et la future construction d'une gare qui accueillera les TGV.

Patrick JAUBERT apporte quelques éléments complémentaires sur ce sujet. Il rappelle que tracé choisi est celui des métropoles qui évitent le centre var. Le projet se construit autour de l'idée de pendulaires entre Marseille/Toulon/Nice. Il consiste à gérer la LGV et la mise à disposition d'une 3ème voie cadencée pour augmenter les dessertes entre communes. Il appartiendra à RFF de gérer au mieux ces choix. Cette troisième voie de desserte cadencée faciliterait l'accès à l'aéroport Toulon / Hyères et constituerait un point positif pour le développement de la liaison aérienne de l'agglomération toulonnaise.

Claude ASTORE revient sur des sujets qui peuvent apparaître plus terre à terre mais ils ont pour principal intérêt de rapprocher les citoyens de leurs préoccupations quotidiennes.

Il rappelle à l'assemblée que l'arrivée du TCSP à la Seyne Sur Mer était programmée entre 1995 et 2001 dans la 1ère phase de son développement. La ville a réalisé les travaux nécessaires pour accueillir en site propre ce nouveau mode de transport.

Dans la nouvelle programmation, la ville est inscrite dans la phase n°2 du projet, alors même que les infrastructures existent. Il souligne que la traversée de la commune de la Seyne Sur Mer par le TCSP est vitale pour gérer les problématiques de déplacement entre les différents pôles d'activités. Il existe donc un véritable intérêt de faire glisser à nouveau la desserte de notre ville par le TCSP en phase 1.

Enfin, il complète le point du débat précédent en indiquant que la création de la LGV modifie les enjeux touristiques de la commune.

Monique VINAS souhaite connaître les projets autour du futur dépôt de bus prévu. Elle s'interroge avec Bernadette COMOLET sur le devenir des terres agricoles qui seront grignotées par les nouvelles constructions et de l'AMAP.

Claude ASTORE répond que le dépôt de bus prévu dans ce projet se situe en face de la gare.

Patrick JAUBERT observe que le Conseil Général du Var a réalisé un important travail pour aboutir à une offre agricole de qualité. Cette collectivité territoriale et la Chambre d'Agriculture du Var ont répertorié un ensemble débouchant sur la création d'un « *Pôle Terre* » sur La Seyne Sur Mer, Six-Fours, La Crau et Hyeres.

Il souligne que tout a été mesuré et qu'il n'était pas possible de se satisfaire de l'état actuel de notre agriculture.

Il note que certains maraichers se situent aux bords de l'autoroute où la pollution n'est pas moindre. Il note également que le métier d'agriculteur est amené à disparaître et que des mesures doivent être recherchées pour sauver ce secteur d'activité.

Jean-Jacques HAURE-PLACE remercie Claude ASTORE pour son intervention sur le TCSP. Il formule ses inquiétudes en raison de la remise en cause permanente du contenu du projet. S'en reprendre les différentes étapes de la transformation du projet dont l'abandon du tramway pour un bus à haut niveau de service, il considère que cette dernière proposition apparaît non viable, pas adapté à la configuration de la voirie de l'agglomération et d'une capacité de transport plus faible que celle du tramway. Nos inquiétudes sont confirmées par le contenu du projet et l'inexistence d'axes lourds délestant le flot de véhicules. La problématique du transport est au centre du développement économique. Le TCSP doit se réorienter vers une desserte en tramway. En l'état actuel, le projet de TCSP lui semble bloqué

Il annonce qu'un « Collectif Travaux » pour l'agglomération toulonnaise a été créé et ajoute qu'une pétition est en cours pour revenir au projet de Tramway.

Claude ASTORE adhère à l'argumentaire et comprend les inquiétudes au sujet du projet du TCSP. Il est plus nuancé sur le sujet. Il ajoute qu'en terme d'écologie, le Tramway est plus approprié au déplacement. Mais, il estime que quelque soit le mode de déplacement en site propre, il convient de foncer pour proposer d'autres alternatives au tout voiture. Il regrette que la ligne du TCSP n'ait pas été retenue en phase 1. Il nous appartient de nous battre pour intégrer cette ligne dans la 1ère tranche. Il convient de savoir que les réservations foncières se sont poursuivies sur Toulon.

Il rejoint les différentes positions exprimées par les conseillers de quartiers. Il propose de revenir sur le projet du « Technopôle de la Mer » et plus précisément sur la « Méridienne ».

Il souhaite dédramatiser les projets autour de l'aménagement de la méridienne de la mer. Il précise que cette voie empruntera l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves et des aménagements qualitatifs seront effectués. Il conviendra d'éviter, autant que faire se peut les expropriations, rénover les logements et les bureaux existants pour retrouver sur cette avenue des espaces de qualité. Il nous appartiendra de veiller tout particulièrement au devenir de l'espace et de l'aménagement de cette nouvelle entrée de ville

Pierre NOVELLI apporte sa réflexion sur les nuisances liées à l'installation du dépôt de bus. Il souligne tout particulièrement les nuisances sonores engendrées par les bus lors de la prise de service. Il s'appuie sur les constatations. Il dénonce les mesures d'urbanisation à outrance du quartier.

Compte tenu de ces orientations, il propose de réfléchir à un élargissement du carrefour actuel de la gare qui permettra un écoulement plus fluide de la circulation lorsque le quartier accueillera ce nouveau dépôt de bus. Il exprime ses mauvaises impressions sur l'ensemble de ce projet.

Patrick JAUBERT informe l'assemblée que ce projet demande dix ans avec quatre phases. Il indique que le secteur de la gare sera aménagée de manière à permettre son bon fonctionnement. Il propose à l'assemblée de s'informer en visitant le site internet du plan de développement urbain dans le « Grand Projet de Rade ». Il précise que tout ce qui est aujourd'hui développé est acté. La transformation du quartier est en marche. Les chantiers se dérouleront sur une période de 10 ans

Claude ASTORE souligne qu'il faut prendre en compte le phasage complexe du projet. Il précise que des aménagements sont prévus au secteur du dépôt de bus pour éviter les inondations et améliorer le transit entre la gare et ce dépôt. Il profite de cette occasion, pour demander le devenir du projet « Natura 2000 ».

Alain VIUDES replace ses projets dans le contexte du plan natura 2000 et s'interroge sur le devenir de la structure MEDPAN

Patrick JAUBERT précise que le plan natura 2 000 implique quinze pays. Il est conduit par la MEDPAN. En ce qui concerne notre pays, les projets autour des îles de Port-Cros et du Levant ont été retenus.

Il annonce à l'assemblée qu'une association s'est créée récemment pour faire aboutir ces projets. L'inauguration des locaux de cette association est prévue pour le jeudi 10 avril 2010.

Jean-Michel POITREAU constate que la réunion n'a abordé que les aspects économiques et urbanistiques. La culture semble être la grande oubliée du projet. Il demande si un Pôle théâtral est prévu dans l'aménagement présenté ce soir.

Claude ASTORE répond que la ville possède un certain potentiel culturel. Il ajoute qu'un cinéma est prévu. Il souligne que la salle Guillaume Apollinaire, l'espace Tisot ainsi que le chapiteau Circoscène accueillent régulièrement différentes manifestations culturelles.

André FOURNIER souhaite que la population soit informée par un calendrier des opérations concernant les travaux engagés à Brégaillon. Afin de permettre à tous les citoyens de s'appropriier les projets, il convient de les inscrire dans le temps.

Patrick JAUBERT indique qu'à aujourd'hui la date du début des travaux n'est pas fixée. Il précise que la démarche économique demande une planification dans le temps. Ainsi, il convient de savoir que les permis sont déposés pour fin 2011, début 2012. Il ajoute qu'il convient de réfléchir aux temps politiques qui vont impacter le projet. Il appartient au groupes de pilotage d'adapter les temps qui ne sont pas identiques en termes économiques, politiques ou financiers.

Il souligne que ce projet constitue une opportunité dans le cadre du développement durable. Il termine son propos en insistant tout particulièrement sur le soutien par l'État et l'Armée du grand projet de rade.

Claude ASTORE souligne que des plans de financements seront nécessaires pour la réalisation de ce projet, il précise que cela peut entraîner des délais supplémentaires non négligeables.

M. STEFANI, membre d'une AMAP, demande :

- si le croissant vert visible sur la carte diffusée à l'écran représente les cultures maraichères,
- si les nouveaux lots ont fait l'objet d'une attribution.

De plus, il souhaite connaître si la réflexion en cours avec la chambre d'agriculture a abouti. Il lui apparaît nécessaire de conserver le foncier dessiné à l'usage de l'agriculture et privilégier celle-ci sur une distribution en circuit court.

Patrick JAUBERT répond qu'il appartient à une commission particulière de la Chambre d'Agriculture d'attribuer ces nouveaux lots avec l'aide de la SAFER qui a pour mission de :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers,
- favoriser l'installation des jeunes,
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles,
- accompagner le développement de l'économie locale,
- privilégier un aménagement équilibré et durable de nos territoires ruraux et péri urbains.

Aucune nouvelle question n'est posée dans l'assemblée. **Christian BIANCHI** lève la séance, il est 20 h 45.

ANNEXE 1.-

QUELQUES ÉLÉMENTS FIGURANT SUR LE SITE DU TECHNOPOLE DE LA MER

Le Technopôle de la Mer

Le Technopôle est la réponse de la communauté d'agglomération aux besoins du Pôle Mer PACA à vocation mondiale pour l'implantation ou le développement des entreprises de haute technologie au bord de la Méditerranée. Ce projet emblématique est exemplaire en terme de développement durable. Objectifs et enjeux :

- Aménager les sites d'ancrage du Pôle Mer PACA et de ses adhérents ;*
- Accueillir des écoles supérieures et des laboratoires de recherche ;*
- Offrir des conditions optimales de développement des activités technopolitaines (pépinières, hôtels d'entreprises, plate-forme d'accès mer...) ;*
- Apporter des solutions aux problèmes de fonctionnement et d'accessibilité du pôle Ouest de l'agglomération ;*
- Accompagner le projet économique avec les fonctions urbaines indispensables (logements, équipements, espaces publics de qualité...).*

A terme, le Technopôle accueillera plus de 5000 salariés et 1000 étudiants sur près de 200 000 m² de bâtiments.

Un centre d'activités et d'affaires à vocation métropolitaine

Au cœur de l'agglomération, autour de la gare TGV de Toulon, ce centre est destiné à l'accueil de fonctions tertiaires supérieures, de sièges d'entreprises, de fonctions de direction, de recherche... Ce projet d'aménagement de 42 hectares sera dédié à la création de bureaux, d'équipements publics et de logements.

Des équipements portuaires favorisant l'interface ville/port

Il s'agit de mettre en œuvre plusieurs grands projets structurants sur l'ensemble de la rade pour renforcer les articulations entre les espaces urbains et portuaires, sans négliger la réappropriation de la façade maritime par ses habitants, en terme d'activités économiques et de loisirs. Le développement de la croisière, de la plaisance et de la grande plaisance, le positionnement de Toulon sur les autoroutes de la mer, la création d'espaces de loisirs et la mise en valeur patrimoniale du pourtour de la baie sont au programme de la nouvelle stratégie portuaire.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer

Consacré au secteur du yachting professionnel et aux hautes technologies marines et sous-marines, le Parc d'Activités Marines accueillera à terme plusieurs centaines d'emplois.

Le Contrat de baie

Outil essentiel pour une politique de haute qualité environnementale, le Contrat de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant, signé en 2002, a permis de

rassembler tous les acteurs de la vie de la rade autour d'objectifs communs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Si le Contrat de baie 2002-2009 s'est essentiellement consacré à la thématique de l'assainissement et la réduction des flux de pollutions, le Contrat de baie 2011-2015, s'orientera vers des thématiques suivantes : inondations, biodiversité et contamination chimique.

Pour accompagner ces projets structurants, Toulon Grand Projet Rade prévoit également le développement d'opérations transversales :

L'aménagement de la grande jetée de Toulon

Ouvrage militaire (longue digue de 1208 mètres), la grande jetée du port de Toulon, présente un intérêt général pour l'ensemble des opérateurs et occupants du domaine public maritime. Elle joue notamment un rôle majeur dans la protection de la rade.

Le développement des liaisons maritimes

Il s'agit d'adapter cette offre unique à une demande toujours croissante en proposant une desserte plus étendue et des fréquences plus élevées notamment par une évolution du parc de bateaux (navettes propres et hybrides), une modernisation des points d'accostage actuels et la réalisation d'une nouvelle gare maritime.

Le réaménagement et la création de voiries d'entrée Ouest

Offrir une meilleure accessibilité tous modes de l'ouest de l'agglomération.

Le déploiement d'un Transport en Commun en Site Propre

Cœur et symbole d'un système de transports performant à l'échelle métropolitaine, il constitue une réponse forte aux besoins de mobilité durable et de renouvellement urbain.

Un réseau à très haut débit

Disponibilité d'une infrastructure de télécommunication performante et ouverte à tous les opérateurs offrant aux acteurs privés et publics du territoire des débits supportant les services et usages innovants de demain en matière de Technologies d'Information et de Communication.

Enseignement supérieur et recherche pour une métropole en plein essor

« Dans une économie mondialisée où la technologie et la connaissance jouent un rôle crucial, Toulon Provence Méditerranée souhaite favoriser le développement d'un enseignement supérieur de qualité, axé sur des domaines de compétences reconnus et en adéquation avec les besoins recensés des entreprises ».

L'implication très forte de Toulon Provence Méditerranée dans le déploiement d'un système d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau sur son

territoire répond à trois des principaux objectifs de son projet d'agglomération :

- Placer l'agglomération à une échelle métropolitaine sur l'axe méditerranéen.*
- Placer l'innovation au cœur du développement économique avec l'enseignement supérieur et la recherche.*
- Renforcer les fonctions métropolitaines supérieures et conforter l'attractivité de l'aire toulonnaise.*

Au sein de son université préparant aux diplômes de Licence, de Master, et de Doctorat (en droit, sciences économiques, gestion, lettres et langues, communication, sport, sciences et technologies), de ses trois écoles d'ingénieurs (ISEN, ISITV, SupMéca), de ses écoles supérieures (ESCT, EID), des formations Bac+2 (IUT, sections BTS), des classes préparatoires et des différents cycles professionnels (infirmières, métiers de la mer, etc.), l'aire toulonnaise propose aux étudiants et aux entreprises une large palette de formations conduisant à des qualifications reconnues. De nombreux laboratoires de recherche (Université du Sud Toulon Var, IFREMER, CNRS) concourent aussi à l'intégration des compétences locales dans la communauté scientifique régionale, nationale et internationale.

Un Nouveau Schéma Universitaire

Afin de favoriser la croissance de l'offre de formation en quantité et en qualité, et de renforcer les connexions avec les filières économiques d'excellence du territoire par le développement de la recherche, Toulon Provence Méditerranée assure la maîtrise d'ouvrage du Nouveau Schéma Universitaire qui comprend des opérations de construction de bâtiments universitaires et de résidences pour étudiants ainsi que des acquisitions d'équipements scientifiques.

Les composantes de ces projets seront livrées entre 2011 et 2013, en même temps que la première tranche du Transport en Commun en Site Propre de l'agglomération (Le Tram) qui reliera les principaux sites d'enseignement supérieur.

NOUVEAU SITE

Sur le Campus de La Garde - La Valette : la mise en synergie des écoles d'ingénieurs

L'Institut Supérieur de Mécanique (SupMéca) associe enseignement scientifique et technologique, connaissance du monde des entreprises et expérience internationale. Il s'installera bientôt dans ses nouveaux bâtiments d'environ 5 000 m² à proximité de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var, qui forme de son côté des ingénieurs dans les secteurs des technologies marines, des matériaux et des télécommunications.

Les deux écoles verront ainsi accrus leur capacité à former des ingénieurs de haut niveau, leur lisibilité scientifique nationale et leur potentiel de recherche.